

INTRODUCTION

Page 1

PREMIERE PARTIE : LE DROIT CIVIL A VOTRE SERVICE**Chapitre 1 : Restez l'acteur de votre destinée !**

Page 2

1/ Le mandat de protection future

Page 3

L'élaboration, la mise en place et la prise d'effet et fin du mandat de protection future

Page 4

Fonctionnement du mandat et gestion opérationnelle du patrimoine

Page 7

Gestion immobilière sous mandat de protection future

Page 8

L'immeuble servant au logement du mandant

Page 8

L'immobilier locatif

Page 9

Gestion des actifs mobiliers sous mandat de protection future

Page 11

- *Un actif mobilier spécial : le contrat d'assurance-vie* Page 12
- *La problématique très particulière d'actifs sociaux d'entreprise à intuitu personae fort* Page 15

2/ La transmission de votre patrimoine en gratitude pour l'aide reçue

Page 18

Une voie tentante : la vente viagère. Mais gare aux risques de requalification !

Page 18

Une voie plus sage à considérer : les libéralités dites « avec charges » et les libéralités dites « rémunératoires »

Page 21

L'assurance-vie utilisée en « remerciement pour services rendus »

Page 27

Chapitre 2 : Des solutions pour assurer la vie d'une personne handicapée et maintenir la cohésion du patrimoine de votre famille

Page 30

1/ Les techniques traditionnelles du Droit civil

Page 31

La donation avec charge emportant stipulation pour autrui

Page 31

Le legs *de residuo* et les libéralités résiduelles

Page 33

Le droit de retour

Page 35

2/ Les nouveaux dispositifs de libéralités graduelles depuis la loi du 23 juin 2006

Page 38

Les nouvelles libéralités graduelles

Page 38

La renonciation anticipée à l'action en réduction

Page 41

Comment articuler une RAAR avec une situation de handicap ?

Page 43

3/ L'assurance-vie et le démembrement de propriété *Page 45*

DEUXIEME PARTIE : LE VOLET FISCAL DU HANDICAP

Chapitre 1 : Dispositifs fiscaux de droit commun et application aux situations d'handicap *Page 51*

1 / Les libéralités avec charge(s) et les libéralités rémunératoires consenties par la personne handicapée *Page 51*

2/ L'assurance-vie comme vecteur de récompenses à l'assistant de la personne handicapée *Page 55*

3 / La stipulation pour autrui emportant donation avec charge(s) *Page 58*

4/ Les libéralités substitutives comprenant les libéralités graduelles et résiduelles *Page 59*

Les libéralités graduelles *Page 59*

Les libéralités résiduelles *Page 61*

5/ Traitement fiscal du droit de retour *Page 62*

6/ Traitement fiscal de la renonciation à l'action en réduction (RAAR) *Page 65*

7/ Implications fiscales du dénouement du contrat d'assurance-vie avec clause démembrée *Page 66*

Dénouement du contrat d'assurance vie : matérialisation du quasi-usufruit *Page 66*

Le décès du quasi-usufrutier handicapé : sort du capital *Page 71*

Chapitre 2 : Les dispositifs fiscaux spécifiques aux situations d'handicap *Page 77*

1/ Inventaire des mesures fiscales patrimoniales en faveur des personnes handicapées *Page 77*

Nomenclature des dispositifs fiscaux spécifiques aux personnes handicapées *Page 77*

L'impôt sur le revenu *Page 78*

Les impôts locaux *Page 79*

Les impôts sur la consommation *Page 79*

L'imposition sur la fortune	Page 79
Les plus-values	Page 79
a) Les plus-values immobilières	Page 80
b) Les plus-values professionnelles	Page 81
L'Enregistrement (droits de mutation à titre gratuit : droits de donation et de succession)	Page 82
Les dispositifs disponibles en matière d'assurance-vie et d'Enregistrement	Page 83
L'assurance-vie « épargne-handicap » et « rente-survie »	Page 83
L'impôt sur les mutations à titre gratuit (Enregistrement)	Page 85
2/ L'éligibilité aux dispositions fiscales de faveur	Page 86
Une définition de la « perte de rentabilité » face à la pluralité de définitions de l'infirmité ou du handicap	Page 87
La jurisprudence dans la résolution des difficultés d'interprétation de la loi	Page 89
De l'importance d'un préjudice actuel et chiffrable imputable à l'accident de la vie	Page 90
Et la perte d'opportunité due au handicap ? Pourquoi pas, mais la voie est étroite !	Page 94
CONCLUSION	Page 97